



Autorité parentale traitement enfant porteur de handicap

Par fanfandordogne

Bonjour

Je me permets de vous demander conseil.

Le père de mon fils a quitté la France depuis Mars mais il prend des rendez-vous médicaux en France pour mon fils porteur de handicap sans me consulter d'examens non obligatoires que les professionnels acceptent puisque ce sont des examens complémentaires.

Evidemment il ne me consulte pas pour me demander mon accord. Evidemment il ne vient pas en France pour accompagner mon fils pour ses examens c'est moi qui l'emmène.

Ai-je un recours ? Puis je demander aux divers professionnels de ne pas accepter ses demandes sans mon accord préalable ?

Je vous remercie

Cordialement